



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ARANDON-PASSINS
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 janvier 2025

Date de convocation le 24 décembre 2024

Membres :	
En exercice :	23
Présents :	14
Absents :	9
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Présidente : Madame le Maire Maria SANDRIN

Secrétaire : Madame Véronique GROS

DE000002-2025

REHABILITATION ET EXTENSION DE LA CANTINE DE PASSINS – ATTRIBUTION DES MARCHES

Rapporteur : Maria SANDRIN

Présents : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Fabienne DUPUY, Alexandre BOITIAUX, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Chloé VIAL,

Absent(s): Vincent LIENARD, Bruno GENEVAY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Sophie DE ARAUJO, Patricia COUTHON,

Excusé(e): Guillaume LIAUZUN (pouvoir A.FARGE),

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une procédure adaptée a été lancée pour un Marché Public de Travaux relatif en la réhabilitation et l'extension de la cantine, sise « Place Léon Thomas 38510 Arandon-Passins ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2024, précisant le coût estimatif des travaux et autorisant Madame le Maire à lancer la procédure adaptée pour cette opération,

Madame le Maire précise qu'un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé le vendredi 25 octobre 2024 avec parution au journal *l'Essor*, et publié sur le site www.marches-securises.fr. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 22 novembre 2024 à 12h.

Onze lots ont été définis pour cette consultation.

Madame le Maire, après classement et analyse des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation, propose d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lot n°01 : DEMOLITION – GROS OEUVRE

Entreprise FUZIER et LAMBERT – 38300 NIVOLAS-VERMELLE, pour un montant HT de 253 000.00€

Lot n°02 : CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE

Entreprise TAPIO – 38300 SAINT-SAVIN pour un montant HT de 92 774.89€

Lot N°03 – FACADES

Entreprise SMPF – 38210 VOUREY pour un montant HT de 21 923.53€

Lot N°04 – MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE

BORELLO ISOCLAIR – 38110 SAINT-CLAIR-DE LA TOUR pour un montant HT de 44 783.82€

Lot N°05 – CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS

Entreprise ROSTAING – 38118 SAINT-BAUDILLE DE LA TOUR pour un montant HT de 41 490.33€

Lot N°06 – MENUISERIES INTERIEURES

Entreprise COLOMB – 38510 SERMERIEU pour un montant HT de 22 112.79€

Lot N°07 – SOLS SOUPLES

Entreprise ISER'SOL – 73240 SAINT GENIX LES VILLAGES pour un montant HT de 6 629.32€

Lot N°08 – CARRELAGE - FAIENCE

Entreprise A TOUT CARREAUX – 38110 SAINT JEAN DE SOUDAIN pour un montant HT de 17 603.99 €

Lot N°09 – PEINTURE

Entreprise INSPIR HOME – 38080 L'ISLE D'ABEAU pour un montant HT de 2 534.00€

Lot N°10 – PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION

Entreprise DECLICS - 38890 SAINT -CHEF pour un montant HT de 38 000.00€

Lot N°11 – ELECTRICITE CFO – CFA

Entreprise GAILLARD ELECTRICITE 38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN pour un montant HT de 31 318.65€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

VALIDE les propositions d'attributions relatives au marché de travaux relatif en la réhabilitation et à l'extension de la cantine, sise « Place Léon Thomas 38510 Arandon-Passins ».

AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces s'y rapportant.

CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Véronique GROS



Le Maire
Maria SANDRIN

